

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY du jeudi 17 mai 2018

Convocations faites et envoyées le 9 mai 2018.

DOMAINE ET PATRIMOINE :

1. Renumérotation de la "Rue des Alouettes"
2. Acquisition d'une portion de parcelle "Rue de l'Eglise"

FINANCES ET FISCALITE :

3. Aménagement de places de parking

Comptes rendus de réunions et informations diverses

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Laurent LEGRON, Laurent YOT, Delphine FIEVET, Danièle RENO, conseillers.

Absents représentés : Emeric VEGLIO (Pouvoir à Lionel LELEU), Christian GATEAU (Pouvoir à Jean-Michel GODIGNON), Marie-Christine OGER (Pouvoir à Lionel TERRASSON).

Absents excusés : Franck PORCHERON et Sophie DUBOIS.

Laurent LEGRON a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 30 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DOMAINE ET PATRIMOINE : Renumérotation de la "Rue des Alouettes"

Délibération n° 13-2018

Le Maire explique aux élus qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes etc.) qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins, mais aussi pour les préposés de la Poste et des autres services publics, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Afin d'anticiper les projets d'urbanisme à venir, Lionel TERRASSON propose aux élus de revoir la numérotation de la "Rue des Alouettes" et d'attribuer des nouveaux numéros aux parcelles bâties.

La numérotation de la "Rue des Alouettes" sera réalisée de la façon suivante :

- Référence cadastrale ZE 28-29 : numéro 1
- Référence cadastrale ZE 30 : numéro 3

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Valide la nouvelle numérotation de la "Rue des Alouettes" et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition d'une portion de parcelle "Rue de l'Eglise"

Délibération n° 14-2018

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer plusieurs places de stationnement le long de la voie ferrée à côté du silo et à proximité des bennes à verres.

Concernant ce projet, le Maire explique qu'il a contacté le responsable de la coopérative YNOVAE, propriétaire de la parcelle AA 62, afin d'acquérir la partie du terrain représentant une superficie d'environ 392 m² située à l'extrémité sud, moyennant un prix convenu de 1 200 €.

L'acquisition de cette portion de terrain, qui sera transformée partiellement en parking, pourra servir notamment aux navetteurs SNCF ou à d'autres utilisateurs et sera séparée de la partie restante par une plantation d'arbustes.

Le conseil d'administration de la Société YNOVAE a rendu dernièrement un avis favorable à la vente de cette portion de terrain, étant convenu que les frais de division de ladite parcelle seront à la charge de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'achat de cette fraction de parcelle,
- D'autoriser le cabinet de géomètre à procéder à la délimitation de la parcelle et à rédiger le document d'arpentage,
- De demander au Maire de rédiger l'acte administratif d'achat entre la Commune et la coopérative YNOVAE,
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment, la signature de l'acte administratif.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Approuve l'achat de cette portion de terrain ainsi que les conditions de la transaction et autorise le Maire à signer l'acte administratif d'acquisition de ladite parcelle.

FINANCES ET FISCALITE : Aménagement de places de parking

Délibération n° 15-2018

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un aménagement de plusieurs places de stationnement à différents endroits de la commune serait utile et pertinent pour les habitants.

Il présente aux élus les devis qu'il a reçus pour un montant total HT de 27 633,71 € pour l'agencement des points suivants : Place de la Gare - Emplacement à côté du cimetière - Futur parking "SNCF" et précise que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental au titre des "Amendes de Police".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les projets d'aménagement de plusieurs places de parkings,
- ✓ Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018,
- ✓ Approuve le plan de financement ci-après :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>Montant H.T.</i>	27 633,71 €	<i>Amendes de police (30%)</i>	8 290,11 €
		<i>Autofinancement (70 %)</i>	19 343,60 €
<i>TOTAL H.T.</i>	27 633,71 €	<i>TOTAL H.T.</i>	27 633,71 €

- ✓ Charge le Maire d'établir le dossier de demande de subvention et l'autorise à signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

Affiché le 22 mai 2018

Le Maire,
Lionel TERRASSON.